

Lisbonne, 24 juin 1980

"L'élargissement de la Communauté"

M. Natali a examiné la situation actuelle de la Communauté. Il a estimé que "La Communauté traverse actuellement une crise qui peut être salutaire. La Communauté actuelle ne doit pas être considérée une réalité immuable. Je ne suis pas effrayé par le changement qui est demandé à la Communauté, je suis préoccupé par le fait que celle-ci puisse se révéler incapable à satisfaire la demande de changement".

Se référant au processus de l'élargissement, M. Natali a affirmé que "des déclarations récentes ont lié l'élargissement à l'approfondissement de la Communauté. "Les préoccupations qu'ont manifestées les Etats membres au cours du second élargissement sont en fait les mêmes que lors du premier élargissement. Il faut se renforcer, disait-on, avant de s'agrandir. Il s'agit là de préoccupations légitimes qui d'ailleurs faisaient écho, tout comme aujourd'hui, aux mises en garde de la Commission en tant que gardienne des traités instituant la Communauté. Certes, si ces préoccupations étaient légitimes au moment du premier élargissement, elles le sont encore davantage lors du second. Mais cette réflexion ne doit pas être prise pour une marque de mauvaise volonté. Au contraire, puisque personne dans la Communauté ne remettra en cause le choix politique de l'adhésion de trois anciens pays de notre Europe, le souci de bien réussir est seul à l'origine de ces préoccupations des Etats membres".

La ligne de la Commission est claire. Dans son document d'avril 1978 intitulé "Reflexions d'ensemble relatives au problème de l'élargissement" connu comme "Fresque", elle avait déjà souligné que pour que le nouvel élargissement soit un succès et parce qu'elle ne veut pas courir le risque de faillir à sa mission, la Communauté devra prévenir les difficultés que l'élargissement pourra provoquer. C'est pour cela ^{que} la Commission a proposé récemment au Conseil un programme d'aides et de crédits de 350 MUCÉ concernant les petites et moyennes entreprises, la formation professionnelle, l'agriculture et l'infrastructure des transports pour le Portugal. Ces propositions ont été présentées en accord avec le Gouvernement portugais et M. Natali a félicité ce Gouvernement pour la validité des actions envisagées. La Commission confirme qu'elle a l'intention de compléter le mandat qu'elle a reçu par les Etats membres selon le calendrier prévu. Le Président Jenkins a déclaré en outre, après le Conseil européen de Venise, et M. Natali a eu l'occasion de le confirmer la semaine dernière à Bruxelles, que les pays candidats doivent être associés à la réflexion que la Communauté menera sur son approfondissement en liaison avec son élargissement. M. Natali a conclu son intervention en rappelant les impératifs politiques qui sont à l'origine de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Pour lui le mot intégration doit avoir un sens authentique n'impliquant pas le choix d'une Europe à 2 vitesses, ou en termes plus brutaux d'une sorte de colonisation des pays candidats.

"Pour la Communauté^{ce} serait nier sa propre nature d'association de peuples libres et démocratiques si elle fermait même provisoirement la porte aux pays candidats. Pour ces pays l'adhésion à la Communauté est une preuve de confiance dans leur démocratie, de volonté d'être actifs sur la scène internationale, et de détermination à donner leur contribution au devenir de la Communauté. Je suis convaincu que l'élargissement est une opération tellement importante qu'elle doit être menée à bien au niveau politique. Seulement à ce niveau peuvent se dégager les impulsions nécessaires à trouver des solutions pour les difficultés objectives mais pas insurmontables de caractère économique".